

# BARÈME DES HONORAIRES TRANSACTION TTC

Honoraires à la charge vendeur

Date du Barème : 25.06.2020

La délivrance d'une note est obligatoire

**" LE CENTRE KEYMEX GRAND PARC NE DOIT RECEVOIR NI DÉTENIR D'AUTRE FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX RÉPRÉSENTATIFS DE SA RÉMUNÉRATION OU DE SA COMMISSION ".**

**TOUTEFOIS, À TITRE EXCEPTIONNEL, IL PEUT ÊTRE APPLIQUÉ UNE COMMISSION À LA CHARGE "ACQUÉREUR". LE BARÈME SERA IDENTIQUE À CELUI CHARGE VENDEUR.**

## PRIX DE VENTE

## FORFAIT OU % DU PRIX DE VENTE

BIENS IMMOBILIERS À  
USAGE D'HABITATION

De 0 à 150 000 €	Forfait de 9000 €
De 150 001 à 300 000 €	6 %
De 300 001 à 500 000 €	5 %
A partir de 500 001 €	4 %

TERRAIN

TERRAIN NON CONSTRUCTIBLE	Forfait de 5000 €
TERRAIN CONSTRUCTIBLE	10 % TTC AVEC FORFAIT MINIMUM DE 5 000 €

FOND DE COMMERCE

Inférieur à 5 000 €	Forfait de 8 000 € TTC
De 5 000 à 120 000 €	Forfait de 12 000 € TTC
A partir de 120 001 €	10 % TTC